



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 12 rue Saint Amand
75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

Communiqué du 18 avril 2011

France Télécom SA Négociation annuelle obligatoire sur les salaires : la CFE-CGC/UNSA ne signe pas l'accord.

Pour verser un dividende garanti aux actionnaires jusqu'à l'exercice 2012 inclus, compte tenu de la non-répercussion de la hausse de la TVA sur les abonnements de téléphonie mobile qui ont coûté près de 100 millions d'euros à France Télécom, la Direction de l'entreprise utilise les augmentations salariales comme une variable d'ajustement.

Pour 2011, les augmentations proposées garantiront à peine une compensation de l'inflation constatée en 2010, et qui devrait s'accroître en 2011. L'accord 2010 prévoyait une augmentation annuelle minimum de 500 euros pour tous. En 2011, les personnels non cadres toucheront 300 euros d'augmentation et 200 euros de prime. Au global, l'augmentation moyenne sera de 2,5 %, inférieure à la moyenne des entreprises française, qui s'établit à 2,7%.

Et si une clause de réexamen est prévue en octobre compte tenu du contexte économique incertain, rien ne garantit que les salaires et traitements seront réévalués de manière suffisante pour, a minima, garantir le maintien du pouvoir d'achat à tous les personnels.

Des dividendes garantis au détriment du pouvoir d'achat des personnels

Comme la CFE-CGC/UNSA l'a souligné dans un courrier adressé à Madame Lagarde le 21 mars dernier¹, la garantie donnée aux actionnaires de France Télécom de leur verser un dividende de 1,40 euros jusqu'à l'exercice 2012 inclus, quelles que soient les conditions économiques, conduit la Direction de France Télécom à utiliser les augmentations salariales comme une variable d'ajustement.

Alors que l'inflation constatée en 2010 était de 1,8%, et que les prix à la consommation sont en train de connaître une véritable flambée sur des postes incompressibles tels que l'énergie, le logement, la protection sociale ou les denrées alimentaires, **les mesures collectives d'augmentation ne seront que de 1,5% pour les non cadres, et de 1% pour les cadres.**

En y intégrant les mesures individuelles et les mesures de rattrapage, on parvient péniblement à une moyenne de 2,5%, inférieure à la moyenne des entreprises française, qui s'établit à 2,7%.²

Dans le même temps, les dividendes versés par les entreprises du CAC 40 ont augmenté en moyenne de... 13%³. Certes, chez France Télécom, les dividendes sont stables... mais ce sont aussi les plus généreux⁴. Et quand on a distribué 123% des bénéfices (pour l'exercice 2009), que peut-on faire de plus ? En 2011,

¹ <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/201103221883/communiqués-de-presse/lettre-ouverte-a-madame-christine-lagarde.html>

² http://www.lexpress.fr/emploi-carriere/emploi/des-salaires-revus-a-la-hausse-pour-2011_937703.html

³ <http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/finance-marches/actu/0201053868193-le-cac-40-devrait-verser-40-milliards-d-euros-de-dividendes-cette-annee.htm>

⁴ ibid

France Télécom versera 3,7 milliards d'euros de dividendes (au titre de l'exercice 2010) à ses actionnaires, tandis que le budget des augmentations de salaire sera de 86 millions d'euros pour France Télécom SA.

Pendant ce temps, Bouygues Télécom a octroyé près de 4% d'augmentation moyenne à ses salariés, et Google (qui rappelons le ne verse pas de dividende, mais nourrit la croissance du cours de son action, qui est en principe la vraie rémunération des actionnaires) 10%.

Les non cadres n'auront que 300 euros d'augmentation collective

Alors que l'augmentation collective avait été de 500 euros pour tous en 2010, pour 2011, les personnels non cadres ne toucheront que 300 euros en augmentation de salaire, et 200 euros en prime. Les effets n'en sont bien sûr pas du tout les mêmes : si l'augmentation de salaire fixe est définitivement acquise, la prime ne l'est pas.

Les cadres quant à eux n'auront pas en moyenne les 2,5% annoncés.

A l'image de ce qui s'est passé en 2010, l'attribution d'un montant fixe d'augmentation de 500 euros et de 1,5% d'augmentation en moyenne ne produira jamais pour les cadres les 2,5% de moyenne d'augmentation.

La CFE-CGC/UNSA estime que les cadres auront en moyenne 1,9% seulement en 2011, c'est-à-dire moins que le niveau d'inflation annoncé. Est-il acceptable de gagner – en euros constants - moins à 60 ans qu'à 20 ans ?

Des budgets toujours insuffisants pour réduire les inégalités

Pour les cadres, les 500 euros d'augmentation collective sont reconduits, mais les 8 700 cadres dont les rémunérations sont inférieures au plafond de la Tranche A de la sécurité sociale ne toucheront que 200 euros de rattrapage pour cette année. A ce rythme, il faudra 25 ans à un cadre touchant 30 000 euros de salaire brut annuel pour atteindre ce plafond.

Quant aux femmes, elles attendront, c'est bien connu, elles sont patientes... Pour les non cadres, la Direction prévoit un rattrapage de 1%, alors que les écarts de salaires varient de 2,5 à 7% selon les classifications. Les femmes cadres devront négocier pied à pied : aucune mesure automatique, alors que les écarts varient de 2 à 4% selon les classifications... sans compter toutes celles qui font le même travail qu'un homme... qui bénéficie d'une classification supérieure à la leur.

Une clause de revoyure sans garantie du maintien du pouvoir d'achat

Le contexte économique étant incertain, avec des prévisions alarmantes en ce qui concerne les prix à la consommation, un réexamen de l'accord est prévu fin octobre. Mais l'accord ne garantit pas que cet examen soit assorti de mesures permettant au moins de maintenir le pouvoir d'achat des personnels.

Une nouvelle fois, la CFE-CGC/UNSA demande que le carcan du dividende soit desserré, pour permettre la mise en œuvre d'une politique salariale conforme aux engagements du « nouveau contrat social », et le déploiement d'un projet industriel garantissant la pérennité de l'entreprise.

Alors que l'État, actionnaire principal de France Télécom, envisage d'octroyer de nouvelles rémunérations variables aux salariés des entreprises qui distribuent des dividendes, la CFE-CGC/UNSA revendique au contraire l'augmentation des salaires fixes, qui est la seule vraie reconnaissance de l'engagement professionnel des personnels, qui par ailleurs n'ont pas la main sur les stratégies décidées en haut lieu.

La CFE-CGC/UNSA demande enfin que les inégalités salariales soient définitivement éradiquées dans l'entreprise : une telle démarche constituerait un geste fort pour démontrer l'importance accordée au bien être des personnels.

Contacts :

- Sébastien CROZIER, élu de la CFE-CGC/UNSA au Comité Central d'Entreprise de France Télécom (06 86 27 32 72) - sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org

- Pierre MORVILLE, Délégué Syndical Central CFE-CGC/UNSA de France Télécom-Orange
(06 62 22 78 35) - pierre.morville@cfecgc-uns-ft-orange.org

Vous pouvez retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange :
<http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/communiqués-de-presse/>